



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE



Dossier type de demande d'aide à l'investissement pour une installation de méthanisation sur les bassins versants à algues vertes bretons

Ce dossier type permet aux porteurs d'un projet de méthanisation de faire leur demande de subvention à l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet « Création de capacités nouvelles de méthanisation des effluents d'élevage agricole sur bassins versants bretons » dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes.

Il est à expédier sous format papier (un exemplaire) et numérique (CD ou clé USB) à la délégation régionale de l'ADEME.

ADEME
Délégation Régionale Bretagne
33, Bd Solférino,
CS 41217
35012 RENNES CEDEX

A adresser à l'attention du Directeur Régional de l'ADEME.

Chaque dossier doit comporter 4 pièces distinctes :

- un courrier de demande de subvention signé par le porteur de projet ;
- une fiche de renseignement sur le porteur de projet ;
- un descriptif de l'opération ;
- une fiche synthétique sur l'opération ;

Les éléments fournis ci-après ont pour objet de fournir des indications sur la manière d'établir ce dossier. Des aménagements ou ajustements spécifiques par rapport à votre projet peuvent donc être apportés, sauf mention contraire.

Coordonnées du demandeur :

(Nom, prénom, qualité, adresse, tél. et email)

.....
.....
.....
.....
.....

ADEME
Délégation Régionale Bretagne
33, bd Solférino
CS 41217
35012 RENNES CEDEX

Objet : Demande de subvention pour une installation de méthanisation

Date :.....

A l'attention du Directeur Régional de l'ADEME

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un dossier de demande de subvention pour une installation de méthanisation mobilisant les quantités de substrats suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vous voudrez bien trouver en pièces –jointes :

- Fiche de renseignement sur le demandeur (document 1)*
- Un RIB*
- Descriptif de l'opération (document 2)*
- Fiche synthétique sur l'opération (document 3)*
- Les engagements du demandeur (document 4)*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Régional de l'ADEME, l'assurance de ma considération distinguée.

Le demandeur
(Nom, prénom, fonction, signature et cachet de la structure)

DOCUMENT N° 1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Dans le cas d'un projet porté collectivement, l'entité juridique dédiée au projet de méthanisation et chaque structure doivent être individuellement décrits dans une fiche de renseignements.

Identifiant Établissement du bénéficiaire ou du prestataire : n° SIRET :

Raison/Dénomination sociale :

Nom commercial :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone : Télécopie :

E mail :

Code catégorie juridique : *Cf liste en annexe des catégories juridiques (2 caractères)*

Code NAF *Indiquer les 4 caractères du code APE*

Effectif : *effectif total de l'entreprise et pas seulement de l'établissement concerné*

Régime fiscal : *Cocher la case correspondant à votre situation fiscale*

- Assujetti à la TVA
- Non assujetti à la TVA
- Assujetti partiel

RIB : *Joindre impérativement un RIB ou RIP du compte sur lequel sera effectué le paiement*

PME (*) : Oui
 Non

FICHES DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

(*) "La catégorie des PME est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros" (extrait de l'article 2 de l'annexe à la recommandation 2003/361/CE, publiée au JO de l'Union Européenne L 124 du 20 mai 2003, p. 36 et unique référence authentique permettant de déterminer les conditions relatives à la qualité de PME).

Si votre entreprise est partenaire ou liée à une autre entreprise, des conditions particulières peuvent s'appliquer. Reportez vous au Guide de l'Utilisateur de la Commission Européenne pour savoir si vous répondez bien à cette définition (http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/sme_definition/sme_user_guide_fr.pdf)

DOCUMENT N° 2

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

*Les éléments suivants demandés ci-dessous **doivent être renseignés au mieux** et le plus complètement possible. Le plan et le contenu peuvent être adaptés précisément en fonction des caractéristiques de chaque projet.*

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LE(S) PORTEUR(S) AVEC LA METHANISATION

Historique du projet, motivations du(des) porteur(s) de projet, principales étapes pour aboutir au projet présenté ci-après.

CONTEXTE TERRITORIAL DANS LEQUEL S'INSCRIT LE PROJET

- zone géographique potentiellement concernée par le projet (nombre et type d'entreprises, collectivités, autres exploitants agricoles, spécificités locales à mentionner)
- gisements territoriaux potentiels en déchets organiques mobilisables pour l'unité de méthanisation et concurrence potentielle avec les autres traitements et/ou valorisations possibles
- besoins locaux identifiés pour la valorisation du biogaz (si la valorisation ne peut être assumée directement par le(s) porteur(s))

Atouts et contraintes identifiés pour la valorisation du digestat, notamment par rapport au mode d'épandage ou de valorisation actuel des effluents

I. FAISABILITE TECHNICO-ECONOMIQUE

DESCRIPTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PORTEUSES DU PROJET (DANS LE CAS D'UN PROJET A LA FERME) ET DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PARTENAIRES

- Informations générales : maître d'ouvrage, ses activités... (informations pouvant être intéressantes vis-à-vis du projet de méthanisation).
- Implantation de l'exploitation (localisation géographique sur une carte).

Cheptel, effluents, surfaces agricoles et mode de gestion des effluents pour l'ensemble des exploitations fournissant des substrats :

- Description du cheptel par catégorie (vaches laitières ; génisses ; veaux ; porcs ; [nombre UGB ; temps de séjour en intérieur et en pâture ;] avec le type, les quantités et périodes de production des déjections animales et effluents produits sur l'exploitation
- Surfaces agricoles en propre et en plan d'épandage extérieur avec assolement cultural moyen annuel
- Mode de stockage et d'évacuation actuels des effluents agricoles.

Contexte et situation réglementaire des exploitations fournissant des substrats :

- Statut réglementaire de l'exploitation (RSD, IC déclaration ou IC autorisation avec date des arrêtés IC)
- Situation (obligations ; indiquer si réalisé ou les échéances à respecter) par rapport :
 - à la mise au norme des bâtiments

-
- au programme de résorption directive nitrate (plan d'épandage extérieur ou non, exploitation en excédent ou non, traitement obligatoire ou non)
 - éléments de contexte par rapport au plan d'épandage existant et aux pressions locales éventuelles (par exemple, contraintes fortes vis-à-vis des odeurs...)
 - S'il y a lieu, description des mises aux normes et/ou des systèmes de traitement d'effluents en place ou prévus et explicitation claire et précise de leur lien avec la méthanisation

Bâtiments et consommations énergétiques des exploitations agricoles concernées :

- Description des bâtiments (habitation et agricole) et des installations agricoles ayant un lien avec la méthanisation
- Dispositif de production d'ECS et de chauffage (description des matériels en place).
- Consommations énergétiques actuelles en ECS, en chauffage, en électricité, autre (lié à l'exploitation).

Pour les équipements en lien avec méthanisation, dates de mise en service et de réfection éventuellement prévue des installations.

DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'INSTALLATION DE METHANISATION

- Description précise du procédé étape par étape, des types de matériels et traitement prévus : stockage des matières entrantes, mode de prétraitement, type de digesteur, taux de matière sèche moyen dans le digesteur, charge organique, temps de rétention hydraulique.... La pertinence des procédés technologiquement innovants doit être justifiée.
- Type d'énergies produites et mode de valorisation de ces énergies : débouchés de l'énergie thermique, si vente à des tiers, fournir une lettre d'intention ou un projet de contrat de vente.

Schéma d'implantation de l'unité (*à fournir également en version Word*).

DEVIS DE L'INSTALLATION, NOM DES CONSTRUCTEURS ET PROCEDES RELATIFS AUX PRINCIPAUX EQUIPEMENTS

Devis détaillé de l'installation de méthanisation.

Noms et coordonnées des bureaux d'études, des constructeurs et fournisseurs de matériel.

Nature du partenariat entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les fournisseurs de matériel ainsi que les modalités d'assistance technique sur l'installation.

Préciser en particulier comment les partenariats établis peuvent contribuer à constituer une offre technique et d'assistance locale.

DESCRIPTION DES MATIERES ENTRANTES

Le plan d'approvisionnement de la fiche synthétique (Document n°3) est à compléter dûment. Tout élément complémentaire sur les matières entrantes peut être présenté dans cette partie :

D'origine agricole : description de la nature des effluents d'élevages (composition, saisonnalité), leurs provenances ; joindre les contrats d'approvisionnement ou les lettres d'intention du ou des fournisseurs.

En cas d'utilisation de cultures énergétiques, préciser les surfaces concernées, les parcelles choisies (niveau de risque par rapport à la qualité de l'eau, modalités de production envisagées), la modification de l'assolement existant, les modalités de stockage.

D'origine non agricole : description de la nature des déchets, de leurs provenances, de leur mode de traitement actuel ; préciser le niveau de prospection du gisement et joindre les contrats d'approvisionnement ou les lettres d'attention du ou des fournisseurs.

BILAN MATIERE DE LA METHANISATION (quantités et compositions entrée / sortie)

PRINCIPAUX PARTENAIRES DU PROJET (fournisseurs de déchets, prestataires, récupérateurs, commerçants et/ ou utilisateurs des produits) et **PERSONNES A CONTACTER**

<u>NOM</u>	<u>FONCTION DANS LE PROJET</u>	<u>SOCIETE</u>	<u>TITRE</u>	<u>TELEPHONE</u>	<u>EMAIL</u>

MONTANT PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS DETAILLES PAR POSTE¹

Chaque poste listé ci-dessous est à détailler avec précision (génie civil ; canalisation, matériel ; main d'œuvre ;

- stockage du substrat et co-substrat
- alimentation du digesteur,
- digesteur,
- stockage du biogaz,
- valorisation du biogaz (moteur ; échangeur ; chaudière ;
- raccordement au réseau EDF,
- local technique,
- raccordement à un éventuel réseau de chaleur,
- ingénierie,
- frais bancaires (intérêts ; amortissements),
- autres (à préciser).

RECETTES PREVISIONNELLES en précisant chaque fois leur mode de calcul

Présenter notamment :

- les économies réalisées : en substituant du gaz, du fuel ou de l'électricité, sur les achats de fertilisants, sur le fonctionnement du traitement de lisier, autres à préciser...
- recettes liées à des prestations de traitement de matières/déchets organiques
- recettes liées à la vente de biogaz, d'électricité, de chaleur
- autre à préciser...

COÛTS D'EXPLOITATION PREVISIONNELS DETAILLES PAR POSTE en précisant chaque fois leur mode de calcul et **FRAIS FINANCIERS**

Pour les coûts d'exploitation prévisionnels, présenter notamment :

- Consommations énergétiques annuelles (électricité ; combustible d'appoint ;)
- Autoproduction et/ou achat des cultures énergétiques
- Frais de transport des substrats, co-substrats, biogaz, chaleur...
- Frais d'analyse des produits entrant et sortant (biogaz, digestat)
- Frais d'entretien
- Assurance
- Personnel

¹ L'auto-construction sur les installations de méthanisation est à limiter aux travaux de terrassement, de génie civil des locaux et d'intégration paysagère (cf. partie Engagement des candidats).

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (DIFFERENCIE PAR EQUIPEMENT SI NECESSAIRE) ET RENTABILITE DU PROJET (temps de retour sur investissement) et **SENSIBILITE AUX VARIATIONS DE TAUX DE SUBVENTION**

Présentation exhaustive des capitaux propres, des investisseurs en capital, du financement par l'emprunt et des subventions recherchées (niveau et origine). Démonstration de la capacité d'autofinancement certifiée par le comptable de la société.

II. ATTEINTE DES OBJECTIFS EN COHERENCE AVEC L'APPEL A PROJETS TERRITORIAL BVAV

EVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET DE METHANISATION

- **Fuites d'azote évitées** : réduction de la pression azotée ; fertilisation au plus proche des besoins de la plante...
- Amélioration de la qualité des effluents (du point de vue agronomique, sanitaire et des nuisances olfactives) et impact sur leur mode de gestion
- Le cas échéant, émissions de NH₃ évitées.

Emissions de gaz à effet de serre évitées en tonnes équivalent CO₂ ;

Pour ce calcul, utiliser l'outil DIGES, téléchargeable sur le site de l'ADEME, rubrique Déchets, sous rubrique Traitements biologiques
(<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=15555>)

RAPPEL : MATIERES ENTRANTES

Rappel du taux de matières entrantes d'origine agricole, et du taux de matières entrantes importées (depuis l'extérieur du bassin versant).

DEBOUCHES PREVUS POUR LE DIGESTAT OU LES PRODUITS ISSUS DU DIGESTAT (compositions, quantités, débouchés)

Plan de valorisation du digestat (*Tableau synthétique à fournir également en version Word*).

Mise à disposition d'indicateurs et de moyens de suivi et d'évaluation concernant :

- Les filières de valorisation de digestat (contrats, lettres d'intention ou d'engagement...)
- L'évaluation de la réduction de la pression azotée (déclarations de flux d'azote, plans de fumure, plans d'épandage...)

BILAN ENERGETIQUE DE LA METHANISATION (potentiel de production d'énergie, consommations sur site, exportation) **ET CALCUL DU TAUX DE VALORISATION ENERGETIQUE²**

exemple de présentation :
en kWh par an

Productions	électricité	→	vendue	A
	chaleur	→	usage process valorisée disponible	B C1 C2
	Production nette :			D= A+C1
Consommations	électricité			E
	combustible			F
	total			G=E+F
Bilan (économie d'énergie)			kWh/an tep	H=D-G

III. AVANCEMENT ET RAPIDITE DE RÉALISATION DU PROJET

SITUATION REGLEMENTAIRE DU PROJET (déclaration ou autorisation) **EN PRECISANT LA SITUATION VIS-A-VIS DU RESPECT DES REGLEMENTATIONS NATIONALES ET EUROPEENNES** concernant :

- le traitement des matières organiques végétales et animales
- le stockage des matières organiques
- la production et le stockage de biogaz
- la valorisation agronomique des matières organiques (matières fertilisantes notamment)

A titre indicatif, un guide réglementaire et juridique des installations de méthanisation peut être consulté sur le site de l'ADEME, à l'adresse suivante :

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=15558>

MONTAGE JURIDIQUE DE L'OPERATION

ECHEANCIER DE REALISATION DU PROJET

² Taux de valorisation énergétique = (énergie thermique valorisée [vendue ou autoconsommée] + énergie électrique valorisée [vendue ou autoconsommée]) / (énergie primaire biogaz x 0,97).

DOCUMENT N° 3

FICHE SYNTHETIQUE SUR L'OPERATION

Nom du projet :

Matières entrantes :

Plan d'approvisionnement de l'unité de méthanisation en substrats et co-substrats.

(modèle à respecter)

PRODUITS	Quantité en tonne/an	% du tonnage final	Coût d'approvisionnement (positif ou négatif)	Origine géographique du producteur	Distance du site, préciser s'il est extérieur au bassin versant	Filière concurrente, préciser si elle est extérieure au bassin versant	Taux de matière sèche (%MS/MB)	Taux de matière organique (%MO/MB)	Potentiel méthanogène (M3 CH4 / tMB)	Prix rendu digesteur € / tonne
Effluents agricoles										
<i>Lisiers bovins</i>	<i>3000</i>			<i>Côtes d'Armor</i>	<i>200m (sur l'exploitation)</i>	<i>Epandage agricole direct</i>	<i>8%</i>	<i>5%</i>	<i>13 m3 CH4 / t de MB</i>	<i>0 €</i>
Déchets agricoles										
Déchets IAA										
Déchets d'abattoirs										
Autres déchets										
Tontes Communes	...									

Digestat

Volume produit = ... t/an

Devenir (valorisation, exportation, épandage, ...)

Plan de valorisation du digestat (modèle à respecter)

	APPORTS INITIAUX (avant projet méthanisation)						APPORTS PREVISIONNELS (après projet méthanisation)					
	Apports minéraux			Apports organiques			Apports minéraux			Apports organiques		
	Nature	Quantité (tonne)	Quantité (unité N)	Nature	Quantité (tonne)	Quantité (unité N)	Nature	Quantité (tonne)	Quantité (unité N)	Nature	Quantité (tonne)	Quantité (unité N)
Parcelles ou îlots de parcelles BVAV												
TOTAL BVAV												
Parcelles ou îlots de parcelles hors BVAV												
TOTAL hors BVAV												

Production de biogaz :

Biogaz = ... m³/an

Méthane = ... m³/an

Valorisation biogaz

Puissance électrique installée	kWe
Puissance thermique installée	kWth
Production prévisionnelle électrique nette	kWhe
Production prévisionnelle thermique nette	kWthh
Energie thermique valorisée (préciser les postes ci-dessous)	kWthh
	kWthh
	kWthh
	kWthh
Taux de valorisation énergétique	%

Bilan énergétique :

(en kWh par an)

Productions	électricité	→	vendue	A
	chaleur	→	usage process valorisée disponible	B C1 C2
	Production nette :			D= A+C1
Consommations	électricité			E
	combustible			F
	total			G=E+F
Bilan (économie d'énergie)			kWh/an	H=D-G
			tep	

1 tep = 11 628 Kwh

Bilan Gaz à effet de serre :

Economie de GES = ... t de CO₂

(Selon outil DIGES de l'ADEME)

Montant prévisionnel des investissements :

... € H.T

Recettes :

Coûts de fonctionnement prévisionnels :

Rentabilité du projet :

EBE =

Temps de retour brut =

DOCUMENT N° 4

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Comme précisé dans le cahier des charges de l'appel à projet, les porteurs de projets doivent prendre un certain nombre d'engagements pour que leur candidature soit retenue. L'ensemble des engagements du pétitionnaire pourra faire l'objet de contrôles.

Les candidats de l'appel à candidatures s'engagent à :

- Appliquer le plan de valorisation du digestat décrit dans le dossier de demande d'aide, dans l'objectif de **valoriser les digestats de manière optimale** (dates et doses d'azote), **et viser ainsi une réduction de 50% d'apport d'engrais minéraux azotés** (en unités d'azote) **au niveau des îlots de parcelles du BVAV où sera épandu le digestat** (cf. *plan de valorisation du digestat* dans le dossier de demande d'aide). L'évaluation de cette réduction pourra se faire par analyse des déclarations des flux d'azote, des plans de fumure, et de tout autre document dont la transmission aura été jugée pertinente par les candidats. Ces éléments devront être transmis annuellement pour l'ensemble des parties prenantes concernées par le plan d'épandage du digestat (pétitionnaire(s), prêteurs). En phase de mise en oeuvre, ils pourront faire l'objet de contrôles de la part des services de l'Etat.

ou

Exporter hors du BVAV une quantité significative (et précisée lors du dépôt de dossier) des digestats produits.

Il est à noter que la notion de part d'azote minéral incompressible sera prise en compte dans le suivi des projets.

- Respecter les réglementations nationales et européennes relatives :
 - au traitement des matières organiques végétales et animales,
 - au stockage des matières organiques,
 - à la production et au stockage de biogaz,
 - à la valorisation agronomique des matières organiques (matières fertilisantes et plafond d'azote organique par ha notamment).

- Valoriser le digestat dans le cadre d'un plan d'épandage, d'une norme d'application obligatoire ou d'une homologation. Dans le cas de l'épandage, les candidats s'engagent à réaliser celui-ci en utilisant des moyens appropriés pour limiter les émissions d'ammoniac par enfouissement ou utilisation de pendillards.

- Accepter le suivi et l'évaluation de l'opération, dans sa phase de démarrage et pendant 3 ans à compter de la date de mise en service, par l'ADEME et AILE, et tout autre financeur public, éventuellement appuyés par un bureau d'études. A ce titre le candidat retenu fournira un rapport d'activités annuel détaillant les résultats et les ratios technico-économiques du projet : investissement réels, coûts de fonctionnement, recettes et charges, modifications intervenues, perspectives d'évolution de l'unité, analyses du digestat. Des pièces justificatives seront à fournir sur demande des financeurs publics.

-
- Accepter dans le cas d'engagements mutuels avec d'autres financeurs publics (ADEME, Conseil Régional, Conseils généraux, Agence de l'eau...) les conditions de valorisation de l'opération : accès aux visites, supports de communication...

Noms, prénoms et signatures des candidats